

Règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs d'HARLY
Année 2019

FAMILLE :

ENFANT 1 : **Date de Naissance** :

ENFANT 2 : **Date de Naissance** :

ENFANT 3 : **Date de Naissance** :

A. le gestionnaire :

La commune d'Harly et Vacances Plurielles proposent un accueil des mercredis et un accueil de loisirs sans hébergement aux enfants âgés de 3 à 14 ans.

Le siège de l'association est au 7, rue de la mairie 02240 ITANCOURT.

Vacances Plurielles contracte une assurance à la M.A.I.F

B. présentation et caractéristiques de l'accueil de loisirs

l'ACM accueille les enfants de 3 à 14 ans. Aucun enfant de moins de 3 ans ne sera accueilli sans autorisation délivrée par les services de PMI.

L'accueil se déroule dans les locaux de l'espace jeunesse et loisirs, 2, rue de Champagne. Les téléphones sont : Julie 06.27.34.28.04 ou Camille 06.46.24.83.35 ou Christelle 06.30.05.19.17

Le centre est habilité auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

La capacité d'accueil des enfants par jour est la suivante :

- Février 8 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans
- Avril 8 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans
- Juillet 10 moins de 6 ans et 24 plus de 6 ans
- Août 8 moins de 6 ans et 16 plus de 6 ans
- Octobre 8 moins de 6 ans et 12 plus de 6 ans
- Décembre 6 moins de 6 ans et 8 plus de 6 ans

Les mercredis : 6 moins de 6 ans et 8 plus de 6 ans

Les dates de fonctionnement pour ces périodes sont :

- du 11 février au 22 février 2019
- du 08 avril au 19 avril 2019
- du 08 juillet au 02 août 2019
- du 05 août au 30 août 2019
- du 21 octobre au 31 octobre 2019
- du 23 décembre au 03 janvier 2020

Les horaires de fonctionnement pour ces périodes sont :

- de 7h30 à 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 à 18h30
- il faut ajouter de 12h à 14h pour les enfants qui restent manger à la cantine

Les mercredis : du mercredi (temps scolaire) 09/01/2019 au mercredi 18/12/2019

C. Le personnel

L'équipe d'animation est constituée :

- d'un directeur (BPJPEPS ou BAFD ou tout diplôme équivalent) et d'un nombre d'animateurs correspondant aux normes d'encadrement donnés par la direction départementale de la jeunesse et des sports animatrices : 1 animateur pour 8 chez les enfants de moins de 6 ans (une aide animatrice peut être « ajoutée » à chacune des périodes) et 1 animateur pour 12 chez les enfants de plus de 6 ans.

- Il faut préciser que nous employons plus d'animateurs que le taux légal, notre ratio d'encadrement est de 1 pour 6 chez les petits et 1 pour 9 chez les autres.

D. Les modalités d'admission pour l'enfant

Chaque enfant devra rendre un dossier d'inscription soigneusement rempli par la famille.

Il est constitué :

1. une fiche annuelle d'inscription avec les rubriques suivantes :

- coordonnées précises du représentant légal
- noms des personnes susceptibles de venir chercher l'enfant

- autorisation de faire intervenir un médecin ou les secours en cas d'urgence
- autorisation de prendre l'enfant en photo ou en vidéo à des fins pédagogiques (journal de centre, exposition photos ou site internet)

2. une fiche sanitaire avec les rubriques suivantes :

- les vaccinations et leurs dates
- l'état de santé, les allergies, les fragilités particulières
- les régimes particuliers
- les traitements médicaux

3. Le règlement intérieur du centre lu, approuvé et signé par la famille.

E. Les modalités d'inscription

Le dossier dont on parle ci-dessus doit être rempli et signé.

Le prix de l'inscription doit être réglé au plus tard le dernier jour de la période du centre. Pour les mercredis des permanences de paiement seront faites chaque mois.

Des permanences sont indiquées sur la « publicité » distribuée à chaque période.

Ces permanences sont tenues par le personnel de VP à l'espace jeunesse et de loisirs d'Harly.

F. Le quotidien

La cantine est prise en charge par les animateurs, les repas sont apportés par la cuisine centrale de St Quentin API et sont réchauffés par le personnel municipal mis à notre disposition, qui toute l'année s'occupe de la cantine scolaire.

Le prix du repas pour cette année est de 4 €

Le goûter est offert par l'ACM chaque jour aux enfants.

Le temps d'animation est de 9h00 à 12h et de 14h à 17h00.

Si cantine de 9h00 à 17h00 pendant le temps du midi l'équipe d'animation assure la sécurité des enfants et leurs propose des jeux ou un temps calme selon leurs besoins personnels.

G. Les objets personnels

Pas de bijoux ni d'argent ne devra être donné aux enfants pendant le centre.

Attention aux boucles d'oreilles (anneaux, ou pendentifs), c'est dangereux durant les activités.

Les téléphones portables, les MP3 et les jeux vidéo sont interdits.

Il est préférable de mettre aux enfants des vêtements confortables et adaptés à la météo.

La casquette ou le chapeau de soleil est obligatoire l'été.

H. Maladie, accident, urgences

Les enfants malades ne sont pas admis. Aucun médicament ne sera administré au centre.

L'enfant asthmatique peut venir au centre avec son « aérosol » dans sa boîte d'origine étiquetée aux nom et prénom ainsi que l'ordonnance du médecin.

Si votre enfant est malade pendant la journée, la directrice téléphonera à la famille et/ou au médecin si celle-ci n'est pas joignable. Les frais médicaux restent à la charge de la famille.

En cas d'accident les urgences sont contactées ainsi que les parents. La DDCS et le service PMI seront prévenus dans les 48h.

I. Le départ des enfants

Les enfants seront remis aux personnes autorisées à les reprendre. Si personne ne vient les chercher, nous essaierons dans un premier temps de joindre la famille et contacterons si nécessaire la gendarmerie. Uniquement les enfants autorisés par écrit par leur représentant légal pourront quitter le centre sans adulte à 12h ou à 17h.

Date et Signature(s) des parents

Précédée(s) de la mention « lu et approuvé »